

## Séance publique du 28 avril 2025

Présents : HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, MEYERS Corinne, TOBES Romain, échevins, BENDER Maxime, BERENS Christian, BOONEN Serge, KIRSCH Yolande, MICHELS Mike, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent/Excusé : GOEDERT Jeannot, conseiller, a donné procuration à TOBES Romain pour voter en son nom.

### Le Conseil communal,

Revu sa décision du 27 mars 2023 d'adopter les primes d'encouragement/de mérite pour élèves et étudiants suivantes à partir de l'année scolaire 2022/2023 :

- les élèves, qui ont leur domicile dans la commune de Waldbillig depuis le 15 septembre de l'année pour laquelle la prime est demandée et qui fréquentent les classes supérieures des écoles de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général – 3<sup>e</sup> à 2<sup>e</sup> - reconnues comme telles par l'État pourront bénéficier de la part de la Commune de Waldbillig d'une prime d'encouragement de 150€, s'ils ont passé avec succès l'année scolaire ;
- aucune prime d'encouragement n'est allouée à un élève ayant subi un échec, ayant redoublé sa classe ou ayant, lors d'un changement d'établissement à la fin de l'année scolaire, opté pour une classe du même niveau d'études ;
- les élèves ayant réussi à la classe finale du cycle d'études secondaires, secondaires techniques ou professionnelles, récompensé par l'obtention d'un diplôme (1<sup>ière</sup>, 13<sup>ième</sup>, 14<sup>ième</sup> paramédicale ou équivalent), bénéficieront d'une prime de mérite de 400 € ;
- les étudiants qui ont leur domicile dans la commune de Waldbillig et qui effectuent des études universitaires ou supérieures pourront bénéficier de la part de la commune de Waldbillig d'une prime de mérite de 900€ pour l'obtention du diplôme de bachelor, pour le brevet de technicien supérieur et le brevet de maîtrise et de 1.000€ pour l'obtention du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;

Date de l'annonce  
publique de la séance

22 avril 2025

Date de la convocation  
des conseillers

22 avril 2025

Point de l'ordre du jour

2025-03-04

Objet :

**Adaptation des critères  
d'obtention de la prime  
d'encouragement pour  
études universitaires ou  
supérieures**



**WALDBËLLEG**  
COMMUNE DE WALDBILLIG

- ces études peuvent avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ;
- les demandes en obtention de la prime sont à adresser au collège échevinal pour une date à fixer et à publier par celui-ci. Une formule spéciale est mise à la disposition des intéressés indiquant les pièces justificatives à joindre à leur demande. ;

Considérant que le collège échevinal informe que d'après indication de certains étudiants, la durée des différentes étapes de certaines études universitaires ne correspond pas à celle d'autres études, notamment celles spécialisées en médecine, et ne se terminent pas forcément par l'obtention du diplôme de bachelor ou de master ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote

à l'unanimité

décide de demander au Collège des bourgmestre et échevins de vérifier les dossiers de demande des primes d'encouragement/de mérite pour les études universitaires sus mentionnées, dont la durée des différentes étapes ne correspond pas à celle d'autres études et ne se terminent pas forcément par l'obtention du diplôme de bachelor ou de master et de décider sur la régularité de l'accord d'une prime.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Christnach, le 27 mai 2025

La bourgmestre f.f.,

La secrétaire,

